



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

**CONVOCACTION**

Date : 01/04/2026

Envoi le : 07/04/2026

Publication le : 07/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril à 19h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absents : 03  
Pouvoirs : 03  
Votants : 29

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Christelle ADAM.  
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Gérard MORICEAU, Xavier CUVIER.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOUE, Cécilia CHENET, Angela MIGNON, Chloé MÉTAHRI, Léa JEAN-LOUIS, Temanuata GIRARD, Florence TOST, Hélène ODENT.  
Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEALT, Olivier DOUSSET, Vincent GUILLET, Sébastien VEILLON, Manuel FABAS-VINSONNAUD, Mickaël LALLEMAN, Bertrand RITOURET.

**Absents excusés :**

Mesdames Lucie JORGE, Amélie BOLANTIN  
Monsieur François-Brice JOBARD.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Lucie JORGE avait donné pouvoir à Madame Aurélie LEROY.  
Monsieur François-Brice JOBARD avait donné pouvoir à Madame Temanuata GIRARD.  
Madame Amélie BOLANTIN avait donné pouvoir à Madame Florence TOST.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Erick MORCHOISNE

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260414-DEL\_14042026\_07-DE



## DEL N° 14/04/2026-07 ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Madame Sabrina VRIGNAUD Adjointe au Maire déléguée aux finances, rappelle que par délibération en date du 4 juillet 2023 la commune a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Conformément aux dispositions de cette nomenclature et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités doivent se doter, avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M 57, d'un règlement budgétaire et financier (RBF).

Ce règlement a pour vocation le rappel des normes tant légales que réglementaires ainsi que des processus de gestion propres à chaque collectivité. Ainsi, il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenants dans le cycle budgétaire.

Il valable pour la durée de la mandature, en conséquence il doit être à nouveau adopté par la nouvelle assemblée délibérante. Étant précisé qu'en cours de mandat, ce règlement pourra être révisé ou complété et qu'il évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires mais aussi en fonction des nécessaires adaptations des règles de gestion et processus interne à la commune.

Le projet de règlement budgétaire et financier proposé et qui a été transmis à l'ensemble des élus du Conseil Municipal, comporte 6 parties :

- 1 - Le processus budgétaire et les différents documents budgétaires.
- 2 - La gestion pluriannuelle des crédits, les autorisations de programme ou autorisations d'engagement et les crédits de paiement.
- 3 - L'exécution budgétaire.
- 4 - La gestion du patrimoine.
- 5 - La gestion de la dette et de la trésorerie.
- 6 - Les régies.

L'objet de la délibération de ce jour est d'approuver, pour cette nouvelle mandature, le règlement budgétaire et financier.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE le règlement budgétaire et financier tel que présenté et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Antoine MAQUIN

Le secrétaire de séance,



Monsieur Erick MORCHOISNE,  
Adjoint au Maire.

Délibération rendue exécutoire : **24 AVR. 2026**  
Par sa transmission en Préfecture le : .....  
Et sa publication le site internet de la commune le : **24 AVR. 2026**  
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260414-DEL\_14042026\_07-DE

